

[Aménagement des examens : Baccalauréat série S, évaluation des compétences expérimentales des épreuves de physique-chimie et de SVT](#) [1]

Baccalauréat, série S - Épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et la Terre : évaluation des compétences expérimentales - session 2018 du baccalauréat

[Note de service n° 2018-022 du 23 février 2018](#) [2]

Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 9 du 1er mars 2018

Le point 5 de la note précise que les élèves en situation de handicap pour lequel l'avis du médecin désigné par la MDPH n'a pas préconisé une dispense de la partie pratique de l'épreuve mais un aménagement, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi les 20 situations retenues pour l'académie, qui sont adaptées à leur handicap. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagement-des-examens-baccalaur%C3%A9at-s%C3%A9rie-s-%C3%A9valuation-des-comp%C3%A9tences-exp%C3%A9rimentales-des>

[2] http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126479